

étendu, peut-être destiné aux jeunes, de sorte que, lorsqu'une industrie importante ferme ses portes, ils soient prêts à chercher ailleurs d'autres emplois.

Il y a deux remèdes. L'un c'est d'établir des industries secondaires ou autres, quand les circonstances le permettent; l'autre, c'est d'instituer un programme étendu de formation professionnelle s'inspirant d'une enquête pertinente sur la situation, de façon à ne pas entreprendre de programme d'instruction pour des emplois inexistantes. Je sais que le ministère du Travail mène ce genre d'enquêtes et qu'il sait où les ouvriers spécialisés peuvent trouver du travail. Je crois d'ailleurs qu'il y aurait lieu de faire encore plus dans le cadre du programme de formation professionnelle et de déplacement, afin de les aider ainsi que leur famille à repérer les endroits où on les embauchera éventuellement.

J'ai été un peu surpris d'entendre le député de Cap-Breton-Sud dire que le problème qui se posait dans sa circonscription (ou dans sa province) était celui des transports et du manque de débouchés. Il me semble que, s'il était possible de créer dans cette province, des industries secondaires fabriquant des articles variés, leur situation à proximité de l'Atlantique jouerait à leur avantage. J'ai peine à comprendre pourquoi les produits de telles industries trouveraient difficilement de bons marchés. Si ces gens éprouvent des difficultés de ce genre, je me demande où en est la Colombie-Britannique qui est près de 3,000 milles plus loin des marchés européens.

J'ai peu de chose à ajouter. Le problème est pénible. Je crois qu'il y aurait lieu d'établir un programme élargi de formation à l'intention des jeunes. Je sais par expérience que les gens qui viennent de dépasser la cinquantaine résistent quand on veut les éloigner de leurs foyers. Bien des gens dans la quarantaine avancée s'imaginent qu'ils ne sont plus aptes à recevoir une formation, mais il n'en est rien. Cependant, on a toutes les peines du monde à les en persuader.

Je félicite l'honorable député d'avoir soumis cette résolution. Il l'a fait uniquement, dit-il, pour provoquer un débat et appeler l'attention des honorables députés sur un problème qui réclame une solution.

Je constate que la résolution est en deux parties et que l'honorable député a été assez sage pour proposer une solution au problème qu'il expose. Il propose, entre autres choses, une aide directe du Gouvernement en vue de l'établissement de nouvelles industries de remplacement dans les régions intéressées. A mon avis, cela dépasserait les attributions du gouvernement fédéral, sauf que celui-ci peut et doit entreprendre des enquêtes afin de déterminer la possibilité d'établir de telles

industries dans ces régions. Il devrait faire beaucoup de publicité à la chose, afin que ceux qui s'occupent d'entreprises semblables dans d'autres régions du pays soient au courant des avantages qu'il y aurait à s'établir dans une de ces régions déprimées. Tout ce qu'il pourrait faire, principalement de concert avec les autorités municipales et provinciales, constituerait un progrès.

Le deuxième remède que l'honorable député a proposé consisterait à accorder de l'aide aux habitants de ces régions, afin qu'ils puissent s'établir ailleurs, où ils pourraient obtenir de l'emploi. S'il entend par là que le Gouvernement devrait entreprendre le démenagement global de collectivités entières, je pense que cela susciterait de grandes difficultés pour les raisons que j'ai exposées, c'est-à-dire parce que les gens ne voudraient pas quitter l'endroit où ils sont établis et auquel ils sont devenus attachés. Cependant, je suis tout à fait d'accord avec lui s'il veut dire qu'au moyen d'une formation et par d'autres mesures on pourrait démontrer aux jeunes qu'il est à leur avantage d'aller s'établir dans les endroits où ils peuvent obtenir un meilleur emploi.

M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député de Cap-Breton-Sud l'a signalé lorsqu'il a présenté sa résolution, elle est de nature très générale et s'étend à un vaste domaine qui intéresse probablement, je pense, les gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral. Il a dit qu'il présentait cette résolution afin de susciter une discussion, ce qui ne peut que faire du bien. Je ne suis peut-être pas entièrement d'accord avec certains points dont il a parlé, mais dans le fond, j'appuie la résolution, et le point de vue qu'il a exposé.

Il y a quelques jours, j'ai participé à un débat sur la décentralisation de l'industrie; à mon avis, cette discussion a, dans une large mesure, appelé l'attention sur le même problème dont il est question dans la présente résolution. Cet après-midi, j'ai l'intention d'être bref; je parlerai surtout à cause de mon amitié pour un confrère de la Nouvelle-Écosse et aussi parce que les problèmes qu'il souligne revêtent une importance particulière pour les provinces Maritimes du Canada.

Le ministre du Travail (M. Gregg) l'a dit tantôt, et le député de Victoria (C.-B.), (M. Fairey), vient de reprendre cette idée; la proposition du député de Cap-Breton-Sud comporte trois aspects. Pour ce qui est du déplacement des habitants d'un endroit, personne ne se cache les difficultés que cela comporte. Mais j' imagine qu'autant de personnes établies sur des terres pauvres ont dû abandonner ces terres, à cause de la pauvreté du sol, qu'il s'en est établi dans les collectivités industrielles. Le